

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES. AUTORISATION

Séance du 13 mai 2020

L'an deux mille vingt , le treize mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Auffret, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Barrière, M Bouteyre, M Pages, Mme Nardini, M Roucher, M Garnier, M Guichoux, M Cristofoli, M Morisset, M Cases, Mme Durand, Mme Rigaud, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz
M Claudin à Mme Picard
M Dubos à M Auffret
M Alban à Mme Nardini
Mme Rivière à Mme Dumas
M Delpech à M Acquaviva
Mme Demare à Mme Layrisse
M Camacho à M Augé

Absent(s) :

M Barat, M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile Picard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 13 mai 2020
Rendue exécutoire le : 15 mai 2020
Publiée le : 15 mai 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 mai 2020

AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES. AUTORISATION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Par délibération n°DG17_145, en date du 27 septembre 2017, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à lancer un avis d'appel public à la concurrence afin de signer un marché de maintenance et d'entretien des équipements de sécurité et des installations techniques de la Ville, composé de 9 lots, pour une durée maximum de 4 ans.

Dans le cadre de l'exécution du lot 7 "entretien et maintenance des systèmes alarme anti-intrusion", attribué à la société ABT24/24, il convient d'actualiser la liste des sites.

En effet, il s'agit d'ajouter l'abonnement de télésurveillance et entretien pour la salle Jacques Brel et de supprimer l'abonnement de télésurveillance et entretien pour la maison Masseran.

Il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la conclusion de cet avenant qui n'engendre aucune incidence financière.

Cet avenant prendra effet dès sa signature par les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer l'avenant n°2 précité avec la société ABT24/24 aux conditions ci-dessus énoncées.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **31 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 13 mai 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

AVENANT N° 2

OBJET DU MARCHÉ :
MAINTENANCE DES
EQUIPEMENTS DE SECURITE ET
DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

LOT N°7 : ENTRETIEN ET MAINTENANCE
DES SYSTEMES ALARME ANTI-INTRUSION

REF. : AO18/02

Entre : La Ville de Saint-Médard-en-Jalles,
représentée par Monsieur Jacques Mangon, Maire, Vice-président de Bordeaux
Métropole, Conseiller départemental de la Gironde

Et : La SARL ABT 24/24,
Sise 90 rue de Cantinole, 33140 - Cadaujac
Représentée par Monsieur Mickaël Dubois, Gérant

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant :

Le présent avenant consiste en l'ajout de l'abonnement de télésurveillance et entretien pour la salle Jacques Brel et en la suppression de l'abonnement de télésurveillance et entretien pour la maison Masseran.

Cet avenant prend effet à compter de sa notification.

ARTICLE 2 : Montant ttc de l'avenant :

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 : Montant ttc du marché (montant forfaitaire annuel) :

Montant AVANT avenant => 16 560,00 €
Montant de l'avenant => 0,00 €
Montant APRES avenant => 16 560,00 €

ARTICLE 4 : Acceptation d'avenant :


L'acceptation du présent avenant engage l'entreprise titulaire au renoncement à tout recours pour des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 5 : Clauses du marché initial :

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent marché, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Cadaujac,
le

A Saint-Médard-en-Jalles,
le 13.05.2020

Mickaël Dubois Gérant		Jacques Mangon Maire, Vice-président de Bordeaux Métropole, Conseiller départemental de la Gironde
		



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_033
Date de la décision:	2020-05-13 00:00:00+02
Objet:	AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.15 - Délibérations, décisions
Identifiant unique:	033-213304496-20200513-DG20_033-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200513-DG20_033-DE-1-1_0.xml	text/xml	970
nom de original:		
DG20_033.pdf	application/pdf	1188678
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200513-DG20_033-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1188678

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2020 à 10h40min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2020 à 10h40min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2020 à 10h40min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2020 à 10h41min21s	Reçu par le MI le 2020-05-15